

Rapport pour la certification complémentaire Arts option Histoire de l'Art Session 2019 Académie de Strasbourg

1. Composition du jury

Le jury pour la session 2019 se composait de 5 membres.

Présidente de Jury :

Mme Catherine LALLEMENT, IA-IPR histoire-géographie et histoire des arts

Membres du Jury :

M. Sébastien ROSS, IA-IPR faisant fonction arts plastiques et histoire des arts

Mme Christine BUTTERLIN, professeure de lettres modernes et d'histoire des arts au lycée Kléber

Mme Claire LINGENHEIM LAVELLE, professeure d'histoire-géographie et d'histoire des arts au lycée des Pontonniers

Membre du jury et représentant des structures culturelles : Renaud WEISSE, chargé à la DRAC Grand Est

Les oraux de la certification complémentaire se sont déroulés le lundi 11 mars de 9 à 17 heures au rectorat de l'Académie de Strasbourg, site Poincaré.

2. Eléments quantitatifs

Nombre de candidats : 9

Nombre de reçus : 2

Les notes se distribuent de 02 à 14

Les disciplines représentées :

Histoire-géographie : 4

Lettres modernes : 4

Arts appliqués : 1

Neuf candidats se sont inscrits et présentés à la session 2019. La session 2019 marque une rupture par rapport aux deux dernières sessions où le nombre de candidats avait considérablement fléchi avec une forte hausse du nombre de candidats cette année. Sur les neuf candidats qui se sont présentés, deux seulement ont été reçus.

3. Définition et déroulement de l'épreuve

Tous les membres du jury lisent et consultent avec soin le dossier. L'oral, un exposé de dix minutes, n'est en aucun cas une répétition des éléments présentés dans le dossier mais l'occasion de mettre en avant des points saillants du parcours universitaire, de compléter et d'insister notamment sur des aspects de mise en œuvre pédagogique ou des éléments de réflexion propres à la discipline universitaire qu'est l'histoire de l'art. Pendant les dix minutes de l'exposé, le candidat, dans un face à face avec les cinq membres du jury, n'est pas interrompu, présente et structure son oral, sans possibilité de vidéoprojection. La seconde partie de l'entretien consiste en un échange avec tous les membres du jury sur un élément du dossier ou de la présentation orale.

4. Préparation de l'épreuve

Les membres du jury rendent attentifs les prochains candidats à s'informer des attendus de la certification, tant en ce qui concerne le dossier que l'oral, en consultant les rapports des années précédentes et les textes officiels régissant l'examen. Le site académique histoire des arts offre un onglet certification qui permet de consulter textes et compte-rendu.

5. Remarques

Les membres du jury tiennent à rappeler et préciser plusieurs points.

Le profil des candidats : Les membres du jury rappellent qu'il n'y a pas de profil type ni de réponses stéréotypées à produire dans le cadre de cette certification. La formation joue un rôle important. Certains candidats sont détenteurs d'un double cursus et possèdent une solide formation en histoire de l'art (licence, maîtrise ou master). Si de nombreux candidats manifestent de l'enthousiasme et de la motivation dans la transmission auprès des élèves de collèges ou de lycées - les projets de classe en sont l'expression -, certains éléments témoignent d'une mauvaise compréhension des enjeux de la certification complémentaire en histoire de l'art. Par ailleurs, trop peu de candidats ont étayé leur propos en réfléchissant sur les modes d'écriture propres à l'histoire de l'art et aux enjeux épistémologiques de la discipline.

La préparation de la rédaction du dossier et de l'oral : Les dossiers qui sont mis à disposition ne sont pas toujours soignés, certains entretiens n'ont pas été rigoureusement préparés. Il semble évident que le contenu du dossier doit faire l'objet d'une réflexion et d'une présentation soignée. Cette année, des dossiers approximatifs, à la mise en page négligée, sans structure claire ou fil directeur, ont étonné négativement les membres du jury. L'oral n'est pas une simple conversation mais l'enjeu de préciser articulation entre savoir théorique et mise en œuvre pédagogique. A nouveau, rares ont été les candidats qui se sont emparés d'ouvrages de référence pour contextualiser leur réflexion et préciser leur démarche pédagogique d'un point de vue théorique.

La maîtrise des programmes : Les enjeux de la certification comme de l'enseignement de l'histoire des arts ne sont toujours pas ciblés par les candidats. Nombreux sont les candidats qui ne tiennent pas compte des remarques dans les précédents rapports et des textes définis au B.O. qui régissent cette certification complémentaire. Ainsi, un candidat a confondu le programme d'histoire des arts et le programme d'arts plastiques en enseignement de spécialité, un autre candidat a évoqué une proposition pédagogique en enseignement d'exploration patrimoine, enseignement qui disparaît l'année prochaine. Les nouveaux programmes de seconde et de première dans le cadre de la réforme du lycée, en enseignement optionnel ou de spécialité, ne sont pas toujours bien maîtrisés.

6. L'évaluation

Le jury a tenu compte de la qualité du dossier (l'itinéraire professionnel, le double diplôme, les expériences notamment interdisciplinaires, la capacité à travailler en équipe, les propositions de mise en œuvre pédagogique, les références bibliographiques) mais surtout de la prestation orale du candidat. Dans l'échange, les membres du jury ont pu prendre en compte les connaissances problématisées (en lien avec le dossier du candidat), les questions scientifiques propres à l'histoire de l'art. L'aptitude à se projeter dans son futur enseignement est un autre axe à privilégier. Enfin, les questions portent aussi sur la connaissance des principales institutions muséales, sur la mise en œuvre des partenariats et sur la connaissance du PEAC.

7. Pour les prochains candidats

L'oral se prépare et n'est pas une répétition des informations dans le rapports. La rédaction du rapport fait le point sur le parcours professionnel et personnel et permet de sélectionner ses compétences. L'interdisciplinarité est centrale, au cœur de l'enseignement de l'histoire des arts, et le candidat doit l'envisager dans ses propositions. Il doit faire état d'une bibliographie ou d'ouvrages de référence en lien avec les thèmes ou la séquence présentés. Le contexte de la réforme du lycée comme la place des enseignements artistiques doit faire aussi l'objet d'une connaissance approfondie.